

PRODUIT VERRE TREMPÉ THERMIQUEMENT

DÉFINITION

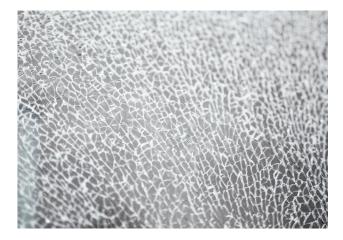
- Un vitrage trempé est un verre de sécurité ayant subi un traitement thermique.
- Lorsqu'un verre trempé thermiquement est cassé, il se fragmente en de nombreux petits morceaux non blessants.
- Le verre une fois trempé ne peut être ni découpé, ni percé, ni façonné.
- Les verres trempés thermiquement sont soumis à l'obligation de marquage CE et doivent répondre aux exigences de la norme harmonisée NF EN 12150-2.

PROCESS DE TRANSFORMATION

L'opération de trempe thermique consiste en un refroidissement rapide par jet d'air sur deux faces du produit verrier, qui a été préalablement porté à une température d'environ 600°C dans le four de trempe.

PERFORMANCES

- Le verre trempé apporte un premier niveau de sécurité aux personnes de part son caractère non blessant (morceaux de petites dimensions).
- 5 fois plus résistant que le verre classique, il peut être fixé par pièces métalliques traversantes.
- Ce procédé de transformation permet au verre d'avoir une résistance accrue aux chocs mécaniques et thermiques.
- En application extérieure l'utilisation d'un verre trempé limite les risques de casse thermique.







APPLICATIONS PRINCIPALES

Les applications des vitrages trempés sont nombreuses en intérieur comme en extérieur :

- Portes, vitrines, cloisons
- Éléments de façade vitrée
- Revêtement mural
- Pare-douches
- Crédence de cuisine
- Éléments pour meubles
- Mobilier urbain







